MAIRIE DE LA CHAPELLE-HUGON 18150



23: 02 48 74 07 16

la-chapelle-hugon-mairie@wanadoo.fr

PROCES VERBAL DU 5 MAI 2023

L'an 2023, le 05 mai à 20 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué le 29 avril 2023 s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Yves GIOT, Maire.

Présents: Mesdames, BIETH DREAN Michelle, Mme Michèle ROUCHWARGER

Messieurs GIOT Jean-Yves, COURZADET Alain, Jean MAZUR. SANTINI Eddy, GRAILLOT Guy.

Absente: BRELOT Emilie

Absentes excusées : Mmes SEMENCE-LOUIS Cindy. MARTIN Nicole, BURLIN Véronique

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 29 avril 2023.

ORDRE DU JOUR

I. DELIBERATION: COMITE de DEFENSE SNCF

Le maire présente l'appel à cotisation 2023 du comité de défense SNCF ligne Vierzon/Bourges/Saincaize et sa modernisation. La cotisation est fixée à 0.03€ par habitant soit 11.52 €. Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

II. DELIBERATION ADHESION CAUE 18

Le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) nous invite à renouveler notre adhésion pour 2023. Les collectivités sollicitent régulièrement cette association pour des conseils gratuits en amont de tout projet d'aménagement dont notre commune a déjà bénéficié. Le montant à payer pour cette année s'élève à 50€, c'est le barème pour les communes de 201 à 500 habitants. A l'unanimité des membres présents le conseil municipal accepte de renouveler la cotisation 2023.

III. DELIBERATION SUBVENTION COLLEGE C. DEBUSSY

Les jeunes filles de l'équipe de handball du collège Claude Debussy de La Guerche sur l'Aubois après avoir remporté le championnat académique du Cher représenteront le territoire intercommunal et le département aux championnats de France UNSS du 23 au 26 mai 2023 à Bar le Duc. La Chapelle-Hugon sera représentée avec Armelle COURTILLAT parmi les joueuses et M. et Mme TERRET accompagnateurs. Pour l'hébergement la commune est sollicitée, il s'agit de 4 jours et 3 nuitées rappelle le maire. Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité des présents décide d'attribuer 250€ récompensant ainsi l'équipe féminine de handball qualifiée pour la toute première fois à ces championnats nationaux. En outre le maire indique la présence dans cette équipe de Julie JAMET qui a effectué sa scolarité élémentaire dans notre école bien que résidant à La Guerche, mais aux Auvergnats.

IV. INFO - QUESTIONS DIVERSES

- ❖ Hôpital Faune Sauvage: cet organisme basé à La Guerche oeuvrant à l'accueil de 616 espèces sauvages (oiseaux, reptiles, amphibiens et mammifères sauf chevreuils, cerfs et sangliers,) bénéficiera pour 2023 à titre d'essai d'une aide financière de la commune de 100€.
- ❖ Office National des Combattants et victimes de guerre : l'ONaCVG souhaite impulser un nouvel élan au Bleuet de France, renforcer sa notoriété et lui permettre de devenir une œuvre caritative à part entière. Pour attribuer une subvention des collectivités territoriales il est désormais nécessaire de prendre une délibération, le conseil municipal après en avoir délibéré accorde 50€ à l'ONaCVG.
- Feu d'artifice : le coût du spectacle s'élèvera à 1 800€. Il sera tiré le samedi 22 juillet lors de la soirée patronale. Il est à la charge de la commune comme convenu avec l'association « Loisirs et Culture à La Chapelle-Hugon ».
- ❖ Travaux cimetière: Alain COURZADET, 1^{er} adjoint et le maire ont demandé un devis concernant des travaux sur l'enceinte de l'ancien cimetière dont une trentaine de mètres sont en voie de s'écrouler. En outre il est envisagé de crépiter le mur intérieur et de refaçonner le dessus du mur sur la trentaine de mètres restant côté nord et du mur de façade rue des Acacias...à suivre.

Secrétaire de séance

Jean-Yves GIOT

Le Maire

PROCES VERBAL EXCEPTIONNEL DU 26 MAI 2023

L'an 2023, le 26 mai à 20 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué le 22 mai 2023 s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Yves GIOT, Maire.

Présents : Mesdames, BIETH DREAN Michelle, Mme Michèle ROUCHWARGER, BURLIN

Véronique

Messieurs GIOT Jean-Yves, COURZADET Alain, GRAILLOT Guy.

Absent : SANTINI Eddy, Absente : BRELOT Emilie

Absentes excusées: Mmes SEMENCE-LOUIS Cindy donne pouvoir à M. Guy GRAILLOT

MARTIN Nicole donne pouvoir à Mme Michèle ROUCHWARGER, Jean MAZUR donne

pouvoir à M. Alain COURZADET.

ORDRE DU JOUR

I. DELIBERATION: RELAIS TELEPHONIE MOBILE

Le maire et le 1^{er} adjoint reviennent sur le déroulement de la permanence du 9 mai 2023 pour information à la population sur l'implantation d'un relais téléphonie mobile au lieu-dit « champ du Devant » impasse de la Vignonnerie, permanence assurée par des représentants des sociétés SYSCOM et BOUYGUES TELECOM. Les administrés les plus concernés par ce projet se sont présentés et ont manifesté leur désaccord quant au lieu choisi et ont insisté sur le risques sanitaires ainsi que la proximité de l'école.

Compte tenu des nuisances sur la santé évoquées par les riverains, de la proximité des services publics que sont les écoles maternelle et élémentaire ainsi que la mairie, le conseil municipal à l'unanimité des présents s'oppose à l'implantation du relais téléphonie mobile au lieu-dit « champ de Devant » impasse de la Vignonnerie et propose pour la réalisation de ce relais téléphonie sur la parcelle B 520 située le long de la départementale 100 dans le périmètre d'éligibilité préconisé, le plaçant ainsi à plus de 300m de toute habitation et annihilant de fait tout prétexte d'opposition.

II. DELIBERATION ACHAT VEHICULE UTILITAIRE

Le maire donne la parole au 1^{er} adjoint qui s'est chargé de la négociation de l'achat d'un véhicule utilitaire en remplacement de l'actuel très fatigué. Le devis présenté d'un véhicule de 6 ans 100 000km en bon état (carte grise, garanti 1 an, accroche remorque comprise et identification de la commune pour 12 700 € TTC comprenant également une reprise de 500 € pour l'ancien utilitaire) est approuvé par le conseil municipal à l'unanimité des présents.

III. INFOS DIVERSES

Ecole : les enseignantes organisent un voyage découverte au « Pôle de l'Ane et du Cheval » à Lignière ; la caisse de la coopérative scolaire était insuffisante, elles sollicitent la commune les élèves vont participer également aux « Ecoles qui chantent » à Mornay Sur Allier là encore frais de transport. Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'accorder 300 € pour ces activités.